

REGLEMENT DES MEDAILLES DU TOAC

Challenge inscrit au calendrier départemental, organisé par le TOAC Natation, suivant les règlements FFN en vigueur, réservé aux catégories **POUSSINS** et **BENJAMINS**. Cette compétition se déroule en deux réunions qualificatives dans les départements participants suivies d'une finale régionale à Toulouse.

Article 1 : PARTICIPATION (droit d'engagement)

- Les clubs désireux de participer aux "MEDAILLES DU TOAC" devront déposer leurs engagements au plus tard **le lundi précédant la date de l'épreuve**.
- Le règlement des engagements devra être envoyé au plus tard **le mercredi précédant la date de l'épreuve**. Passée cette date, les engagements ne seront pas pris en compte pour la dite compétition. Pour la Haute Garonne le paiement se fera par virement ou par chèque à l'ordre du TOAC Natation sur la base du bordereau de paiement émis sur extranat.

Article 2 : ORGANISATEUR & LIEU

- Les réunions qualificatives auront lieu dans chaque département ou groupement de clubs dans la région Midi-Pyrénées. En début de saison, les clubs organisateurs et responsables, devront communiquer leurs dates et lieux de l'épreuve, **8 jours avant chaque réunion** au coordinateur du challenge. Les clubs organisateurs doivent organiser les réunions dans leur département si possible aux mêmes dates que celles retenues pour la Haute-Garonne, ou à défaut dans le même week-end. Les finales auront lieu à la piscine Léo Lagrange, à Toulouse, bassin de 50m avec bassin de récupération.

Article 3 : CATEGORIES D'AGES

- CATEGORIE **POUSSINS 1** Garçons et filles né(e)s en 2003
- CATEGORIE **POUSSINS 2** Garçons et filles né(e)s en 2002
- CATEGORIE **BENJAMINS 1** Garçons et filles né(e)s en 2001
- CATEGORIE **BENJAMINS 2** Garçons et filles né(e)s en 2000

Article 4 : DATES & HORAIRES

- 1ère réunion qualificative le samedi 1er décembre 2012 à Leo Lagrange pour le département 31.
- 2ème réunion qualificative le samedi 16 février 2013 à Leo Lagrange pour le département 31.
- FINALE RÉGIONALE le samedi 1 juin 2013 à Leo Lagrange.

Article 5 : ENGAGEMENTS AUX EPREUVES INDIVIDUELLES & TRANSMISSION DES RESULTATS

- Engagements pour la Haute Garonne : Les clubs pourront s'engager en ligne via extranat (1^{ère} réunion Identifiant compétition : **5192**) jusqu'au **lundi précédant le début de la compétition** (durée des engagements 1 semaine). Les clubs pourront envoyer leurs forfaits éventuels déjà connus jusqu'au **vendredi 14h**, veille de la compétition à l'adresse suivante : medailletoac@toacnatation.org.

Afin de respecter une durée de réunion convenable, le jour de la compétition, les forfaits devront être **OBLIGATOIREMENT** déclarés jusqu'à 30 min, dernier délai, avant le début des épreuves. **Une amende de 3€ sera due en cas de forfait non déclaré.**

- Engagements pour les autres départements : se référer à la structure locale organisatrice. Le TOAC conseille fortement la mise en ligne de la compétition via extranat (s'adresser au CD local) de manière à simplifier les engagements et la remontée rapide des résultats vers la FFN.

Transmission des résultats :

Les résultats des réunions qualificatives devront parvenir au coordinateur TOAC au format FFNex via mail à l'adresse suivante : medailletoc@toacnatation.org dans les **3 jours qui suivent chaque date limite d'organisation** indiquées à l'article 3. Il est impératif pour la diffusion des résultats complets et l'organisation de la finale régionale que le délai d'acheminement des résultats soit le plus court possible. Les résultats sont diffusés sur le site du www.toacnatation.org et un email sera adressé pour signaler la publication. Les résultats d'une réunion qui parviendront au coordinateur du TOAC après ce délai ne seront pas présents dans les résultats généraux du challenge envoyés aux clubs participants. Les corrections de temps seront prises en compte seulement si elles parviennent au coordinateur dans un délai de **15 jours après la date de diffusion des résultats généraux**.

Article 6 : FRAIS ENGAGEMENTS

Les départements seront libres de fixer le tarif des engagements individuels par course à hauteur maximal de 4€. Tarif pour la Haute Garonne : 0.5€ par engagement individuel pour les réunions qualificatives, 1€ pour la finale, 2€ par relais.

Article 7 : PROGRAMME (épreuves individuelles)

SAMEDI 1 DECEMBRE 2012

1ère réunion

Ouverture des portes : 09H00

Début des épreuves : 10 h 15

① – 200 4N Benjamins : Filles et Garçons

② – 200 NL Poussins : Filles et Garçons

Ouverture des portes : 13 h 30

Début des épreuves : 14h 45

① – 50 PAP / 50 NL / 50 DOS / 50 BRASSE

Poussins: Filles / Garçons

② – 50 PAP / 50 NL / 50 DOS / 50 BRASSE

Benjamins: Filles / Garçons

③ – 100 PAP / 100 NL / 100 DOS / 100 BRASSE

Poussins: Filles / Garçons

④ – 100 PAP / 100 NL / 100 DOS / 100 BRASSE

Benjamins: Filles / Garçons

SAMEDI 16 FEVRIER 2013

2ème réunion

Ouverture des portes : 09H00

Début des épreuves : 10 h 15

① – 200 4N Poussins : Filles et Garçons

② – 200 NL Benjamins : Filles et Garçons

Ouverture des portes : 13 h 30

Début des épreuves : 14h 45

① – 50 PAP / 50 NL / 50 DOS / 50 BRASSE

Poussins: Filles / Garçons

② – 50 PAP / 50 NL / 50 DOS / 50 BRASSE

Benjamins: Filles / Garçons

③ – 100 PAP / 100 NL / 100 DOS / 100 BRASSE

Poussins: Filles / Garçons

④ – 100 PAP / 100 NL / 100 DOS / 100 BRASSE

Benjamins: Filles / Garçons

Règlement réunion : série toutes catégories, 1 course le matin, 2 courses l'après-midi.

TOAC NATATION

Tel : 09 82 37 03 21 - Port: 07 61 90 06 09

Mail: medailletoc@toacnatation.org

SAMEDI 1 JUIN 2013

FINALE

Ouverture des portes : 13 h 30

Début des épreuves : 15 h 00

- ① – 50 PAP / 50 NL / 50 DOS / 50 BRASSE
Poussin: Filles / Garçons
- ② – 50 PAP / 50 NL / 50 DOS / 50 BRASSE
Benjamin: Filles / Garçons
- ③ – RELAIS 6 X 50 4N Mixte (3 Filles + 3 Garçons) composé suivant la règle suivante : 1 en DOS, 2 en Brasse, 1 en PAP, 2 en NL.

Règlement finaliste individuel : Finale A et B par sexe et année d'âge sur chaque épreuve du programme. Un nageur pourra être qualifié et participer à 2 finales maximum.

Règlement relais : 2 à 8 nageurs qualifiés en individuel par club, donne droit à 1 relais.

Plus de 8 nageurs qualifiés par club donne droit à 2 relais.

Poussins 1 et 2 :

Qualification à partir du ranking (classement) des 50m sur les étapes qualificatives. Si des places restent libres dans une finale, un nageur pourra être repêché selon le ranking (classement) des 100m de la nage correspondante.

Benjamins 1 et 2 :

Qualification à partir du ranking (classement) des 100m sur les étapes qualificatives. Si des places restent libres dans une finale, un nageur pourra être repêché selon le ranking (classement) des 50m de la nage correspondante.

Article 8 : RELAIS DE LA FINALE REGIONALE

L'épreuve du relais se déroulera uniquement lors de la finale régionale. Pourront être engagés des relais mixtes par catégorie d'âge selon le ratio ; de 2 à 8 nageurs qualifiés, donne droit à 1 relais, plus de 8 nageurs donne droit à 2 relais. Aucun engagement ne sera pris en compte au-delà de cette limite de 2 relais. Il est inutile de transmettre les engagements individuels des nageurs finalistes. Les fichettes de la finale sont de la responsabilité de l'organisateur.

Article 9 : REGLEMENT SPORTIF

Aucun surclassement ne sera autorisé. Chaque club ne pourra engager que huit participants maximum par épreuve. Dans le cas où un club engagerait plus de huit nageurs, les nageurs ayant réalisés les meilleurs temps seront éliminés et leur participation sera nulle.

Un nageur pourra participer à 3 épreuves par journée de qualification : 1 épreuve le matin selon la catégorie + 2 épreuves l'après-midi. Un nageur disqualifié lors d'une réunion n'est pas éliminé du challenge, le temps réalisé n'est pas retenu et sa participation dans l'épreuve est maintenue.

Qualification aux finales régionales : Les finales sont disputées dans chaque épreuve **par catégorie d'âge** (poussins 1, poussins 2, benjamins 1, benjamins 2), par les seize premiers nageurs ou nageuses du classement général. Le classement général est constitué du meilleur temps après correction des temps obtenus en bassin de 25m par rapport au bassin de 50m. Un nageur ne peut participer qu'à deux finales individuelles.

Un nageur ou une nageuse, classée à la même place, au classement général des deux réunions qualificatives, dans deux épreuves différentes participera, en finale, à l'épreuve où il aura obtenu la meilleure notation à la table de cotation FFN de l'olympiade.

En cas de forfait d'un(e) finaliste, il sera proposé au premier nageur ou nageuse non finaliste de rentrer en finale en application des règles de qualification. Aucune réclamation sur la qualification des nageurs ne sera admise le jour des finales.

UN OFFICIEL PAR CLUB SERA EXIGÉ À CHAQUE RÉUNION ET FINALE, DEUX AU DELÀ DE 8 NAGEURS ENGAGÉS.

Les noms des officiels proposés devront être joints aux engagements. Le TOAC Natation demeure seul responsable à part entière du présent règlement et veille à son respect.

Article 10 . RECOMPENSES

- ✓ Une médaille et des lots aux trois premiers de chaque épreuve, individuelle (Finale A).
- ✓ Une médaille aux trois premiers de chaque épreuve des relais.
- ✓ Prix Michel Ducros ; récompense aux 8 meilleurs Filles et 8 meilleurs Garçons, suite à l'addition des points du 200 4N + 200 NL + Meilleur 50m + Meilleur 100m, lors des étapes qualificatives.
- ✓ Des lots flash seront distribués par tirage au sort.

